



Syndicat des
Producteurs forestiers
du Sud du Québec

Addenda # 2 au Mémoire déposé dans le cadre de la consultation menée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement au sujet du projet d'interconnexion entre le Québec et le New Hampshire d'Hydro-Québec Transénergie.

Octobre 2016

TABLE DES MATIÈRES

Demande des commissaires du BAPE	3
Ajouts aux observations	3
ERRATUM	4

Demande des commissaires du BAPE

1. Les commissaires du Bureau d'audience publique en environnement ont demandé au Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec, lors de l'audience du 27 octobre 2016, de dénombrer le nombre de propriétaires forestiers touchés par un déboisement le long du tracé. Le présent addenda vient répondre à cette demande.
2. Ils ont aussi demandé des données récentes sur la partie déboisée en forêt pour le passage de la ligne projetée. Ces données avaient déjà été produites par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans ses documents déposés à la commission. Nous en tirerons des conclusions intéressantes à souligner.

Ajouts aux observations

9. Selon nos informations, nous aurions plus de 151 propriétaires qui seront touchés par le tracé de la ligne actuel. De ces 151 propriétaires, Hydro-Québec, le Ministère des Transports – Direction du transport maritime, aérien & ferroviaire, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ainsi que les villes de Sherbrooke et de Cookshire-Eaton sont parmi ces propriétaires.

146 propriétaires seront touchés, outre les propriétaires des différents paliers de gouvernement. La forêt Hereford subira un déboisement de 54 hectares sur les 282 déboisés, ce qui laisse en moyenne 1,5 hectare de déboisement par propriétaires pour les autres. Les superficies, en excluant la forêt Hereford, varient de 11,7 hectares à moins de 1/10 d'hectare par propriétaire. Un tiers des propriétaires aura en moyenne 2 hectares de déboisement, un deuxième tiers aura 1,5 hectare en moyenne et le dernier tiers aura 0,6 hectare moyen de déboisement.

Ces données ont été colligées par l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie à partir de la ligne projetée et des cartes écoforestières du 4^e décennale de 2011.

10. Les documents fournis par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs¹ au Bureau d'audience publique en environnement sont très bien détaillés sur la composition des aires de déboisement. Ils sont récents puisque déterminé à partir du dernier inventaire du 4^e décennale datant de 2011. Bien que la superficie totale du déboisement diffère un peu, on y retrouve plus de 112 hectares de boisé ou l'essence majoritaire est l'érable à sucre ou l'érable rouge.

¹MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS. Six tableaux présentant les données forestières d'intérêt associées à l'emprise, 2011, 9 pages
http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/ligne_NewHampshire/documents/DB5.pdf

Les peupliers et les résineux indéterminés représentent respectivement 17,4 hectares et 18,4 hectares. Les volumes de bois concernés sont déjà connus de la part du promoteur pour déterminer les indemnités. Nous n’y avons pas accès pour l’instant.

ERRATUM

Dans le Mémoire déposé par le SPFSQ, la première référence bibliographique aurait dû se lire comme suit :

¹ Hydro-Québec TransÉnergie. 2015. Interconnexion Québec-New-Hampshire. Étude d’impact sur l’environnement : Volume 1 – Rapport